

3 MISSIONS LOCALES DANS LE LOIR-ET-CHER

33 points d'accueil, 65 salariés,
5 109 jeunes accompagnés



♦ Vendôme

Mission locale du Vendômois

71 Faubourg Chartrain,
41100 Vendôme
02 54 77 14 87
mission.locale@ml-vendomois.fr

5 permanences et relais

♦ Blois

Mission locale du Blaisois

15 avenue de Vendôme,
41000 Blois
02 54 52 40 40
secretariat@mlblois.com

20 permanences et relais

♦ Romorantin Lanthenay

Mission locale du Romorantinois

3 rue Jean Monnet,
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 76 23 22
mlromo@orange.fr

8 permanences et relais

Directeur de la publication: Pierre GARCIA - Réalisation: SESE (Service Etude, Statistiques, Evaluation) Publication: mars 2020 - www.goodby.fr

DIRECCTE INFOGRAPHIE
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

L'accompagnement des jeunes par les missions locales

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER | EN 2018

Une mission locale est une association du service public de l'emploi. Elle a pour mission de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion socio-professionnelle par un accompagnement global : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Elle s'appuie notamment sur des dispositifs mis en place par l'Etat (PACEA, Garantie jeunes, contrats aidés...) et les collectivités territoriales.

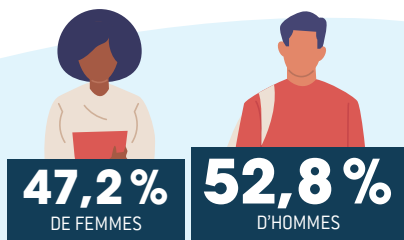


L'accompagnement des jeunes par les missions locales
Département du Loir-et-Cher

centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Etudes-et-statistiques

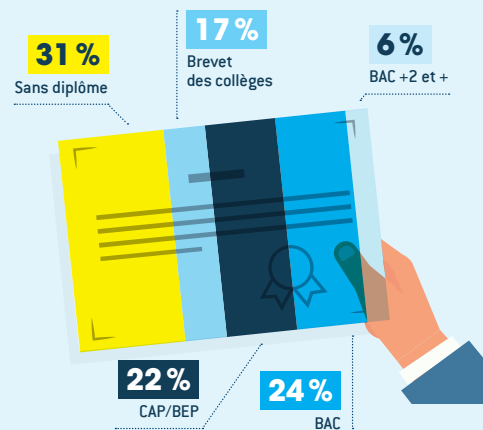
5 109 JEUNES ACCOMPAGNÉS

PAR LES MISSIONS LOCALES DU LOIR-ET-CHER EN 2018



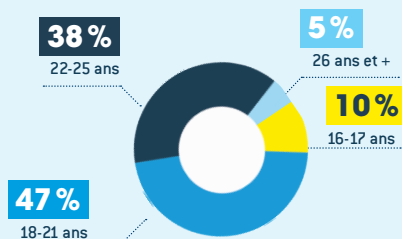
Plus d'1 jeune sur 2 accompagné par le réseau est qualifié (52%)

RÉPARTITION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS
PAR NIVEAU DE QUALIFICATION

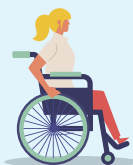


Près d'1 jeune sur 2 est âgé de 18 à 21 ans

RÉPARTITION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS
PAR TRANCHE D'ÂGE



2 060
jeunes **nouvellement**
accueillis en 2018



249
jeunes accompagnés par
les missions locales sont
reconnus **travailleurs handicapés**



441 jeunes ont bénéficié de la Garantie jeunes* en 2018

La Garantie jeunes s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans en situation de vulnérabilité.

Ce dispositif, mis en œuvre par les missions locales, consiste en un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie.

Il est assorti d'une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) pendant les périodes sans emploi ou formation.

* cofinancement par l'Union Européenne

Bilan de l'accompagnement des jeunes

697 ont bénéficié d'une ou plusieurs périodes d'immersion en entreprise

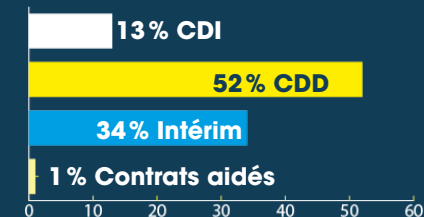
2 350 ont conclu au moins un contrat de travail (hors alternance)

640 ont accédé à une formation, dont 135 sont retournés en scolarité

600 sont entrés dans le cadre de la co-traitance entre missions locales et Pôle emploi

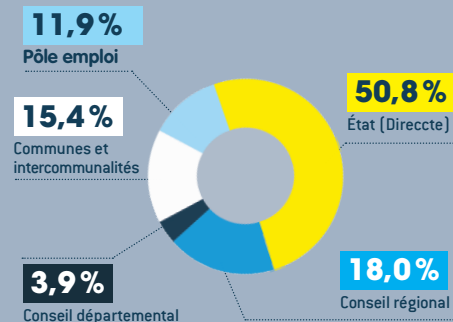
263 ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Au total, **4 194** contrats ont été signés



Le financement des missions locales dans le département du Loir-et-Cher

Leur activité principale est cofinancée par l'Etat, les collectivités locales et territoriales.



30,1%

des jeunes accompagnés en 2018 résident en ZRR*, soit 1 537 jeunes.



Plus d'1 jeune sur 3 réside en zone d'habitat prioritaire



12,4%

des jeunes accompagnés en 2018 résident en QPV*, soit 634 jeunes.

*ZRR : une zone de revitalisation rurale (ZRR) est un ensemble de communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), caractérisé par une très faible ou faible densité de population et répondant à l'un des trois critères socio-économiques suivants : un déclin de la population, un déclin de la population active et une forte proportion d'emplois agricoles.

*QPV : un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville est un territoire d'intervention du ministère de la Ville, identifié selon un critère unique, celui du revenu par habitant.